



## Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 16 octobre 2017

---

### DÉBAT GÉNÉRAL A L'OCCASION DE L'EXAMEN DE LA DM1 DU BUDGET 2017

**M. COUNIL.** Je reviendrai sur les différents propos tenus ce matin, voire sur ce que nous nous sommes dit lors de la session du mois de juin, qui faisait suite au cycle électoral du premier semestre.

L'Assemblée a manifesté une volonté assez clairement exprimée de travailler ensemble sur cette question des fractures territoriales qui se posent tant en milieu rural qu'en milieu urbain et qui conduisent un certain nombre de nos concitoyens à se réfugier derrière des votes extrêmes ou une abstention qui n'est jamais très bonne pour la démocratie.

Dans ce contexte de fractures, nous nous étions accordés pour dire que les Départements occupaient une place centrale. Historiquement, notre cœur de métier, renforcé par la loi NOTRe, est la solidarité vis-à-vis des individus et des territoires.

Lorsque nous constatons la situation des Départements – malheureusement, celle du Département de la Sarthe n'y échappe pas –, le contexte n'est pas très favorable. Cela fait près d'une quinzaine d'années que les Départements sont maltraités par le pouvoir central, quel qu'il ait été. Ce fut le cas avec une décentralisation qui a été conduite sans aucune réflexion financière. Les Départements ont été asphyxiés, nous l'avons dénoncé à l'époque. Ce fut le cas au cours du quinquennat qui s'est achevé avec la baisse des dotations de l'État pour participer au redressement des comptes publics, que nous avons dénoncé avec vous.

L'ensemble de ces éléments ont mené nos départements à une situation très difficile. Nous aurions besoin de faire beaucoup plus, mais finalement, session après session, on fait beaucoup moins. On le voit à travers les documents qui sont soumis au vote ; aujourd'hui, on se contente d'ajuster, j'ai connu des sessions où, au mois de septembre, on lançait des politiques, car nous avons des capacités financières pour agir. Aujourd'hui, nous les avons globalement perdues. C'est vrai que nous aurions pu attendre que cela change. Le nouveau Gouvernement semble s'inscrire dans la continuité de la maltraitance des Départements et des collectivités territoriales qui est assez inquiétante. Ce n'est pas simplement un problème de collectivité car, derrière, il y a des habitants, des actions qui sont menées ou qui ne peuvent plus être menées.

J'ai largement apprécié l'intervention de Mme Labrette-Ménager qui a parlé en tant que présidente de Sarthe Habitat d'un impact, d'une réforme que personne ne comprend, menée à l'emporte-pièce et sans véritable réflexion. Hier soir, le Président de la République a déclaré qu'il faisait ce qu'il avait dit qu'il ferait. Mais je ne crois pas me souvenir qu'il nous ait dit qu'il maltraiterait à ce point le logement social, qui bénéficie à une partie des Sarthois. Ce qui s'annonce est, en effet, très mauvais pour l'ensemble des territoires.

Le Département a la chance d'avoir des logements sociaux bien gérés par des bailleurs sociaux qui investissent, qui sont près des habitants et des collectivités, mais j'ai bien peur que tout cela ne puisse pas se poursuivre si vraiment cette réforme absurde aboutissait. M. Chaudun a évoqué les prises de décision brutales de cet été, elles ont des impacts. Je suis l'élu d'un territoire très impacté par ces décisions. Si je m'arrête au quartier de Ronceray-Glonnières, classé prioritaire au titre de la politique de la ville, que constatons-nous depuis le début de l'été ? Nous avons subi une réduction des crédits contrats de ville alors

même que les subventions ont été accordées par l'État. Les actions ont été lancées par les porteurs de projet et, au cœur de l'été, on leur a annoncé qu'ils ne recevraient pas cet argent. C'est ainsi que le centre social des quartiers sud ne touchera plus les deux tiers de la subvention d'État alors que les actions sont lancées et menées.

Vous l'avez vous-même exprimé, Monsieur le Président, et je vous rejoins : toujours pour le centre social des quartiers sud, ce sont cinq contrats aidés qui sont supprimés. Il n'y a plus d'argent, plus de contrats aidés, il va mettre la clé sous la porte. L'attente est forte.

Je fais partie des personnes qui sont peu enclines à soutenir le nouveau gouvernement. Pour autant, j'aurais envie de lui laisser une chance et un peu de temps. Il n'est pas facile de régler l'ensemble des problèmes des collectivités territoriales qui ne l'ont pas été par les majorités successives. Mais Christophe Chaudun a eu raison de relever qu'il fallait poser un certain nombre d'exigences. Le Congrès de l'ADF, qui doit se tenir prochainement, doit être l'occasion de poser ces exigences :

Construire dans la confiance. Aujourd'hui, la confiance entre l'État et les collectivités a disparu. Il faudra la rebâtir, la refonder.

Redonner aux collectivités les marges de manœuvre financières qu'elles ont perdues. Cela nous renvoie à la question du financement des allocations de solidarité. Il s'agit là d'une très grosse épine dans la mesure où l'on nous demande d'assurer une solidarité nationale à l'égard des plus faibles – personnes âgées, personnes sans emploi, personnes handicapées. En même temps, la solidarité nationale ne s'exerce pas en faveur des Départements. C'est là que le bât blesse. Nous constatons un imbroglio qu'il faudra dénouer ensemble.

Je regrette qu'au cours du quinquennat passé une proposition ait été émise pour avancer sur la question du RSA. Peut-être la négociation a-t-elle été mal conduite, peut-être le Gouvernement et les Départements de France se sont-ils mal entendus, mais il existe une porte de sortie. Je regrette que personne ne l'ait envisagée. Sans doute serions-nous dans une meilleure situation si nous l'avions fait.

La seconde exigence est celle de l'autonomie financière. Nos Départements ont totalement perdu leur autonomie. Nous ne sommes pas les plus maltraités. En effet, les Régions n'ont plus aucune autonomie financière alors que les Départements disposent encore de 13 % de leurs recettes. J'ai connu une époque où le pourcentage d'autonomie financière s'élevait à 54 %. La proposition soumise par les Départements de gauche de donner une part de CSG aux Départements peut se révéler intéressante et peut-être sera-t-elle soutenue par des Départements autres que ceux de gauche, en tout cas, il faut le souhaiter. Au-delà de l'autonomie financière, il s'agit de l'affectation d'une recette de l'État. Or, nous n'avons pas la capacité d'agir sur cette recette. L'un des défis qui attend les collectivités territoriales, quelles qu'elles soient – Communes, Départements ou Régions – est de retrouver cette autonomie pour avoir la capacité à lever l'impôt. Ce n'est pas un gros mot que de lever l'impôt. Une collectivité doit organiser ses financements sur le territoire en fonction des réalités locales. De ce point de vue, les collectivités ont toujours montré qu'elles avaient la capacité d'intervenir finement.

S'il y a une unanimité de l'Assemblée départementale aujourd'hui, la situation politique nationale n'y est pas forcément étrangère. J'ai bien compris que nous nous retrouvions, vous et nous, dans l'opposition au Gouvernement. Pour autant, je ne pense pas qu'il faille s'engager dans une opposition stérile, essayons, au contraire, de nous engager dans une opposition constructive qui puisse poser des exigences dans le débat. Derrière, c'est la survie de nos collectivités et donc l'action sur les territoires que nous représentons qui sont en jeu.

## **PROTÉGER LES PLUS VULNÉRABLES PAR UNE PRÉVENTION ET UNE PROTECTION RENFORCÉES**

**M. COUNIL.** Dans la suite de l'intervention de M. Petit-Lassay, nous mesurons combien l'accueil des mineurs étrangers est difficile à régler pour les Départements. Pour autant, des améliorations doivent localement être apportées, principalement au titre de l'accompagnement des jeunes à la scolarité. Le travail en ce domaine est essentiel. D'un point de vue intellectuel, de la formation et de l'intégration, il est toujours intéressant pour un jeune d'aller à l'école. Il n'est pas évident pour un jeune qui trouve refuge en France alors qu'il est éloigné de ses attaches familiales de préparer l'avenir. Aussi convient-il de lui en donner les moyens. Nous y avons un intérêt. Plutôt que d'avoir des jeunes qui zonent en permanence dans les rues autour de la gare parce que le wifi y est gratuit, il est préférable d'accompagner ces jeunes vers la scolarité. C'est très intéressant pour la société.

Je vous avais écrit cet été à ce sujet, Monsieur le Président, sans obtenir de réponse. Je demandais que l'on puisse progresser en lien avec l'Éducation nationale afin que ces jeunes ne zonent pas et qu'au contraire ils soient accompagnés dans leur scolarisation.

### **GARANTIR UNE OFFRE DE SOINS DE PROXIMITÉ**

**M. COUNIL.** Je saisis l'occasion de ce rapport sur la démographie médicale pour faire part de la très vive inquiétude que suscite le nouveau zonage proposé ou en discussion avec l'ARS pour l'année prochaine. J'ai l'impression que les échanges que nous avons eus par le passé ne sont pas pris en compte. Nous avons souhaité que des territoires de la ville du Mans soient classés en zones prioritaires. Apparemment, selon les informations que j'ai reçues ce week-end, cela ne semble pas être le cas, bien que la délégation départementale de l'ARS l'ait proposé. Ces inquiétudes sont fortes.

Je suis élu d'un territoire sur lequel nous nous battons avec acharnement pour conserver ou faire venir des médecins. Cela s'est traduit par une première subvention destinée à la création d'un cabinet médical. Là où il y avait un médecin, nous en avons trois.

Grâce à une autre subvention, nous œuvrons à la transformation des anciens locaux de la solidarité départementale, situés à Vauguyon pour les transformer en maisons de santé. Le médecin qui va louer ces locaux prend un risque très important. Il s'agit d'une personne susceptible de partir à la retraite. Avant de partir, elle a décidé d'ouvrir un autre cabinet pour faire venir de jeunes médecins. Si nous ne pouvions pas bénéficier des aides dont bénéficient les zones prioritaires, le projet tombera à l'eau. Le même médecin travaille aujourd'hui sur un projet de maison de santé multi-site qui réunit déjà dix-huit professionnels de santé pour développer notamment des actions d'éducation thérapeutique. Un travail est en cours. J'ai l'impression que personne ne nous entend, que nous sommes abandonnés. Si les problèmes se posent en zone rurale, ils se posent de façon aussi aiguë en zone urbaine.

Un désaccord avec l'ARS porte sur le mode de calcul des généralistes, mais la Ville du Mans compte, aujourd'hui, 84 médecins généralistes, soit une densité de 1 médecin pour 1 786 habitants. Trente-six généralistes partiront à la retraite dans les trois à quatre années qui viennent. Au Mans, nous atteindrons 1 médecin pour 3 000 habitants. Dans les quartiers que je représente ici, la situation est plus catastrophique encore ; bientôt, nous n'aurons plus de médecins. N'oublions pas les populations pour qui l'accès à la santé est souvent essentiel. Elles n'ont ni les réseaux ni les savoir-faire qui leur permettent de se faire soigner ailleurs et d'obtenir un rendez-vous chez un médecin. Dans mes permanences, des personnes se plaignent de n'être reçues par aucun médecin.

Dans les quartiers politique de la ville Ronceray-Glonnières-Vauguyon, 41 % de la population a le droit à la couverture universelle et 66 % ont moins de 18 ans. Bientôt, ces personnes ne seront plus suivies par un médecin. Sans aide du Département, je reste inquiet.

Lors de nos échanges précédents, j'avais cru comprendre que les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la zone franche retirée, étaient soutenus par le Département. Il est important pour moi d'avoir ce

soutien. Je souhaiterais que les élus du Département et de la Ville se rencontrent afin d'envisager des actions conjointes sur ce territoire qui sera en forte souffrance dans les années qui viennent.

### **FAIRE DU NUMERIQUE UN LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**M. COUNIL.** Je vous ferai part de deux réflexions assez simples.

Je suis sans doute frileux vis-à-vis de la libre entreprise et de l'idée selon laquelle d'un seul coup, d'un seul, les opérateurs s'intéresseront à des territoires qui ne sont pas toujours très rentables. Il ne faut donc avoir ni regrets ni remords quant à la politique menée. Peut-être penserons-nous différemment dans dix ans, mais, pour l'heure, nous avons pris un peu d'avance. Par ailleurs, les habitants sont de plus en plus en demande de services. Nous avons évoqué la télémédecine, qui nécessitera de bonnes connexions. La nécessité s'impose de progresser sur cette question et sans doute convient-il de rester groupés. Nous ne sommes pas à l'abri qu'une communauté de communes dont c'est la compétence directe, puisse passer contrat directement avec SFR ou avec tel ou tel opérateur et ainsi mettre à mal un projet global sur le Département.

M. Lorne a souligné à plusieurs reprises qu'il fallait se méfier des effets d'annonce ou des promesses. C'est valable pour les opérateurs comme pour le Département. Je me souviens avoir vécu le déploiement du haut débit. Il avait été expliqué qu'il concernerait tous les Sarthois. Force est de constater que tous les Sarthois n'ont pas le haut débit aujourd'hui. Il faut se méfier de notre communication. On ne peut laisser croire que tous les Sarthois bénéficieront de la fibre optique et du très haut débit. Méfions-nous de la tentation de chercher de grands effets d'annonce. Là où il y aura une seule maison, on ne développera pas cinq kilomètres de fibres optiques. Ne faisons pas de fausses promesses.

### **DÉVELOPPER LE NUMERIQUE DANS L'EXERCICE DE NOS POLITIQUES PUBLIQUES**

**M. COUNIL.** Je réagis, Monsieur le Président, à vos propos : les TO7 et les TO9 de Thomson étaient en activité lorsque j'étais moi-même au collège. Cela date, par conséquent, d'il y a quelques années ! À l'époque, l'outil informatique n'était pas répandu comme il l'est aujourd'hui. Aujourd'hui, l'outil est devenu d'un usage extrêmement classique et banal dans un établissement scolaire. Cela fait partie de la panoplie de l'enseignant. Moi qui enseigne, je n'imagine pas faire une heure de cours sans un vidéoprojecteur ! Ces outils sont différents de ce qu'ils étaient auparavant.

Les équipes sont prêtes à s'engager dans un dispositif. Or, attendre un dossier pour avancer complique les choses. En outre, dans certains établissements, les équipes évoluent beaucoup d'une année sur l'autre. Il y a des années, certains ne sont pas très décidés à s'engager sur un projet ; en revanche, l'année suivante, des enseignants arrivent qui veulent y participer. Ce dossier traîne depuis longtemps. Si, à un moment donné, nous donnions un coup de pouce pour que l'ensemble des collègues aient les moyens d'agir, ce serait le bon sens.

Pour conclure, les TO7 et les TO9 sont sortis des placards depuis longtemps !